

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 19 - votants : 21 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 21 octobre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 15/10/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs FREMINET, CHAUVAUD, GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, DIABY

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI
De M. GUINET à Mme LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PLAIN

Délibération : 2024-10-04

Finances – Exonération de loyer – local AP n° 114 au 11 rue du Onze Novembre

Rapporteur : P. LAINE

Conformément à la délibération n°2024-05-05, le loyer du local situé 11 rue du onze novembre a été fixé à 140 € HT et hors charges (soit 168 € TTC) mensuel. Le bail prévoyait la réalisation de travaux, pour partie à la charge du locataire (travaux d'embellissement non nécessaires mais souhaités par le locataire) et pour partie à la charge du bailleur.

Compte-tenu de difficultés rencontrées par la Commune, la locataire a réalisé des travaux initialement à la charge du bailleur (réfection de peintures dans l'entrée et la pièce principale).

Aussi, considérant le temps agent que la Commune n'a pas eu besoin de mobiliser pour les travaux, il est proposé d'exonérer la locataire de la Commune occupant le local professionnel situé 11 rue du 11 Novembre (ostéopathe) de 225,00 € équivalent à 1,34 mois de loyer.

AR Prefecture

016-211601380-20241021-DCM202410_04-DE
Reçu le 22/10/2024
Publié le 22/10/2024

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 21 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE D'APPROUVER l'exonération proposée, pour un montant total de 225,00 €.

Fait et délibéré à FLEAC, le 21 octobre 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :
Transmission à la préfecture le : **22 OCT. 2024**
Réception du : **22 OCT. 2024**
Mise en ligne le : **22 OCT. 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST